



PTGE Charente aval Bruant



Compte rendu de l'atelier « Gestion des marais »

« Dans le cadre du PTGE Charente aval Bruant, quelle stratégie adopter pour gérer le marais nord de Rochefort ? »

Jeudi 25 mai 2023, de 14h00 à 17h30 à Rochefort

Personnes présentes

- Loïc ANRAS, Forum des marais atlantiques ;
- Léa BAZUS, DDTM 17 ;
- Clément BÉRACOCHEA, SYRES 17 ;
- Bruno BESSAGUET, AS marais de Grenouillé Treize-Prises ;
- Laurence CARDINAL-ANDRE, Ifrée ;
- Hélène COCHERIL, EPTB Charente ;
- Olivier DELIGNIERE, Ifrée ;
- Roblin DIDIER, ASAHRA
- Bernard DUBOIS, AS marais de Muron et Marais St-Louis ;
- Jean-Eudes DU PEUTY, SMCA ;
- Dimitri DUPRES, UNIMA ;
- Nicolas GUITTOT, SMCA ;
- Elodie LIBAUD, Conseil Départemental 17 ;
- Jérôme MERY, Fédération de chasse ;
- Romain OZOG, EPTB Charente ;
- Valentin POMMIER, Chambre d'agriculture 17 ;
- Cécile POUGET, SMCA ;
- Léna RABIN, CARO ;
- Léa ROBERT, DDTM 17 ;
- François-Xavier ROBIN, UNIMA (en visioconférence) ;
- Paul ROUZEAU, agriculteur ;
- Yves ROUZEAU, agriculteur ;
- Marie ROUET, FDAAPPMA 17 ;
- AS des marais de Voutron-Mouillepieds.

Personnes excusées

- Jean-Marie BOURRY, FNE-NA ;
- Christophe EGRETEAU, LPO ;
- Charlotte RHONE, CRC ;
- Sammie TALLERIE, EPTB Charente.

1 – Mots d'introduction : rappel d'éléments contextuels

L'EPTB Charente (Établissement Public Territorial de Bassin Charente) et le SYRES 17 (Syndicat Mixte des Réserves de Substitution de la Charente-Maritime) co-portent l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau (PTGE) Charente aval Bruant.

Le PTGE a pour objectif de :

- Atteindre un équilibre entre besoins et ressources disponibles ;
- Respecter la bonne fonctionnalité des écosystèmes ;
- S'adapter au changement climatique et aux contextes locaux.

Suite à la validation de l'état des lieux (mai 2019) et du diagnostic (mars 2022), l'EPTB Charente et le SYRES 17 co-construisent cette 3^{ème} phase « Stratégie - Programme d'actions » avec les acteurs du territoire concernés. Après une phase d'entretiens individuels réalisée auprès d'acteurs du territoire, ils engagent une seconde phase de concertation avec la volonté de mobiliser plus d'acteurs. Des ateliers thématiques sont organisés d'avril à novembre 2023. Lors de ces ateliers, les acteurs mobilisés seront force de propositions d'actions nouvelles, améliorant la situation quantitative de la ressource en eau. Ces propositions seront discutées et validées par les membres du Comité de Territoire, puis intégrées au programme d'actions du PTGE, qui sera lui-même validé par la Commission Locale de l'Eau et le préfet coordonnateur de bassin.

Le second atelier thématique concerne « la gestion des marais ».

L'EPTB Charente et le SYRES 17 sollicitent l'Ifrée pour les accompagner dans l'animation des ateliers thématiques. Des précisions sont données quant au rôle de l'Ifrée :

- L'Ifrée ne fait pas et ne décide pas à la place de l'EPTB Charente et du SYRES 17.
- L'Ifrée apporte une méthodologie de travail participative.
- L'Ifrée contribue à l'animation des ateliers aux côtés de l'EPTB Charente et du SYRES 17.

Une présentation chiffrée du territoire Charente aval Bruant (1690 km²)

Un territoire classé en déséquilibre quantitatif :

- **Nombreux arrêts sécheresse**
- **Fort enjeux de sécurisation de l'AEP**
- **Adaptation au changement climatique (horizon 2050) : + 2°C : ↗ sécheresse du sol et -30% à -40% du débit d'étiage du fleuve Charente**

Les prélèvements annuels (2010-2019) effectués :

- Eau potable, 34 Mm³ : 72 % annuel ; 48 % été ; 83 % en 17 ; +8 % d'ici 2030 en 17 (SDAEP)
- Irrigation, 11,5 Mm³ : 24 % annuel ; 45 % été ; Volumes autorisés (15,6 Mm³ en 2019) > volume prélevable irrigation (14,28 Mm³). Fréquence des arrêts sécheresse (5/10 années) : -20 % à -30 % par rapport aux besoins
- Industrie, 2 Mm³ 4% annuel ; 7 % été ; 71 % en Charente

L'indicateur d'état de la ressource : Beillant (Chaniers)

DOE = 15m³/s DCR = 9m³/s ; complété par des échelles de niveau d'eau installées sur l'ensemble du marais.

Un diagnostic préalable réalisé en amont

La vision des acteurs rencontrés :

- Milieu anthropisé → **entretien** obligatoire pour être fonctionnel
- **Conflits d'usages** :
 - Retour état initial VS Mise en culture
 - Pic de consommation fin août (agriculture/conchyliculture/chasse/tourisme)
- **Conchyliculture** :
 - Lâchers d'eau trop importants en hiver et manque d'eau douce en été alors que les agriculteurs ont besoin d'évacuer l'eau au printemps pour la mise en culture
 - Départs retraite > reprises → certains parcs à huitres plus entretenus. ↘ petites entreprises
- **Activité agricole difficile** au titre de l'empilement des protections de la nature

Les problématiques ressorties de ce diagnostic préalable :

- Gestion des ouvrages/niveaux d'eau
- Avenir de l'élevage (si non-réalimentation des marais)
- Améliorer l'identification des besoins de réalimentation des marais de Rochefort
- Entretien des canaux
- Sécurisation des zones de prélèvements pour l'eau potable (Saint-Savinien, Saint-Hippolyte, Breuil-Magné)
- Submersion marine

2 – L'objectif de l'atelier « Gestion des marais »

En s'appuyant sur les éléments ressortis du diagnostic préalable et en considérant la situation quantitative de la ressource en eau, il s'agit de :

- Partager une connaissance commune de la thématique « gestion des marais ».
- Explorer et comprendre les diverses problématiques de gestion des marais Nord de Rochefort avec l'aide du SMCA.
- Commencer à réfléchir à de premières pistes d'actions possibles qui nécessiteront d'être discutées, travaillées et approfondies dans un second temps.
- Faire un bilan de cette première réunion afin d'envisager des suites réalistes et réalisables.

Pour mener à bien cet atelier, l'Ifrée propose deux principaux temps de travail afin de favoriser la participation et l'expression de toutes et tous et d'un travail approfondi.

- **Une phase d'exploration/approfondissement de la thématique** : gestion des marais, avec :
 - 1^{er} temps en petits groupes puis en plénière sur la formalisation des problématiques que vous rencontrez sur le territoire en matière de gestion des marais avec l'appui du SMCA
 - 2^{ème} temps : retour d'expérience du SMCA sur le marais de Brouage. Découvrir un existant, ce qui est de l'ordre du possible.
- **Une phase de recueil de vos premières idées quant aux pistes d'actions possibles.**

3 – Une exploration collective de la thématique : gestion des marais

L'objectif de ce premier temps de travail est de :

- Donner l'occasion aux participants **d'exprimer et formaliser les problématiques** auxquelles ils sont confrontés en matière de gestion des marais.

- Découvrir celles des autres acteurs et les comprendre sans jugement.
- Réaliser une approche collective de la thématique et d'acquérir une connaissance commune de la gestion des marais.

Une question de travail : « Dans ce contexte de déficit quantitatif de la ressource en eau, qu'est-ce qui vous pose problème, qu'est-ce qui vous freine pour gérer les marais Nord de Rochefort ? »

Des consignes de travail :

- 5 minutes de temps de réflexion individuelle ;
- 20 minutes de temps de travail à 3 ;
- 20 minutes en plénière : recueil de l'expression des participants.

Les problématiques exprimées :

- *Une problématique exprimée par une AS* : le marais nord de Rochefort est un marais réalimenté par le fleuve de la Charente. Malgré cela, le niveau d'eau dans le marais peut être en situation d'excès et à d'autres moments en déficit. Il faudrait réussir à garantir un niveau d'eau minimum qui permettrait une continuité des activités et une garantie de l'existence du milieu.
- Face à cette difficulté, une option possible est de maintenir l'eau au niveau des marais par une action de « stockage-tampon ».
- A Breuil-Magné, il existe une réserve d'eau. L'eau est utilisée à 50 % par l'irrigation et à 50 % pour le milieu. Sur le marais Nord Rochefort tous les ans fin août, cette réserve nous permet de maintenir notre marais. Exemple de l'été 2022 : le marais était quasiment à sec. Il fallait évacuer les animaux car il n'y avait plus d'eau pour les abreuver. Mais, après de multiples négociations, la décision a été prise de soulager les prélèvements de la Charente par cette réserve. Le bienfait de cette réserve a été de maintenir le niveau d'eau et a permis aux agriculteurs de laisser leurs bêtes. Il faudrait une réserve « bis » car cette gestion de la fin d'été est une problématique de plus en plus récurrente.
- *Une problématique formulée par un éleveur* : c'est une nécessité de trouver une solution durant la période estivale pour maintenir une activité d'élevage.
 - Effectivement, à partir du 15 juillet, il faut nourrir les bêtes. Aussi, nous avons besoin d'irriguer les cultures (maïs) pour avoir le fourrage nécessaire durant tout l'été.
 - Sans cette irrigation, il y aura une déprise de ces terres d'élevage.
 - Économiquement, c'est une situation sine qua none pour l'éleveur.

Aussi, il est essentiel de trouver un ajustement en période estivale. Cela suppose de l'anticiper et de la préparer bien en amont. « L'eau est une assurance » : de produire en quantité, en qualité.

- *Une problématique soulevée par un agriculteur* : je constate la dégradation du petit fossé dans mes parcelles qui s'élargit de plus en plus, du fait de nuisibles : ragondins ; écrevisses américaines ; jussie. Cette situation est subie par tous. Si jamais les berges s'écroulent, elles s'envaseront et il y aura moins d'eau dans les fossés du marais. Si la dégradation perdure, il risque d'y avoir moins d'eau sur les marais.
- Le déséquilibre de la quantité d'eau a un impact sur les berges mais aussi sur les ouvrages. Cela peut aussi limiter les accès aux marais (ponts, routes, dessertes). Cela peut aussi impacter les voiries : une route est fermée du fait de la dégradation des fossés. Il n'y a plus d'accès aux parcelles, plus d'activités. C'est alors une perte du milieu.
- *Une problématique exprimée par une collectivité* : en hiver, un marais est une zone verte, une zone tampon, très humide. En été, s'il n'y a pas d'eau, cette zone devient très sèche, « c'est un paillason », extrêmement inflammable. Il existe un risque incendie majeur si les marais ne sont pas entretenus, notamment par les éleveurs. Il est important de garder un certain niveau d'eau pour éviter ce risque.

- Il faut maintenir ces zones de marais et, en amont, décider des orientations stratégiques à privilégier, de bien savoir où l'on va : Quels marais préserver en eau douce durant la période estivale ? Quelle pratique d'élevage veut-on ? Un élevage sur un marais en eau douce ou sur un marais présalé ? C'est très différent.

A l'issue de l'expression des participants, le SMCA est invité à partager ses connaissances en matière de gestion des marais et à témoigner de son expérience acquise sur le marais de Brouage.

4 – Un apport de connaissances complémentaires

L'objectif de l'intervention du SMCA est de :

- Partager leurs connaissances sur la thématique gestion des marais et leur vision des problématiques existantes sur les marais Nord de Rochefort.
- Porter à connaissance leur retour d'expérience sur le marais du Brouage afin de comprendre ce qui s'y fait en matière de gestion.

Les présentations sont jointes à ce compte-rendu.



5 – Un premier recueil d'idées sur de premières pistes d'actions possibles

L'objectif de ce dernier temps de travail est de recueillir les idées des participants sur de premières pistes d'actions possibles sur le marais Nord-Rochefort, pouvant améliorer la situation quantitative de la ressource en eau sur ce territoire. Ces premières pistes nécessiteront d'être rediscutées, travaillées. Rien ne se décide aujourd'hui, il s'agit de démarrer une réflexion sur des actions possibles.

Une question de travail : « Au regard du retour d'expérience sur le marais du Brouage, des diverses problématiques développées aux cours des précédents temps de travail, quelles pistes d'actions serait-il possible d'envisager, selon vous, pour la gestion des marais du Nord de Rochefort et pouvant améliorer la situation quantitative de la ressource en eau ? »

Des consignes de travail :

- 5 minutes de réflexion individuelle.
- 20 minutes en plénière : recueil des premières idées.

Les participants expriment les besoins suivants.

Le partage de connaissances communes

- Le point important de l'acquisition de connaissances sur les modalités d'alimentation des marais concerne plus précisément la relation nappes-marais. Cette connaissance peut apporter des indications sur la capacité de résilience du milieu, sur la capacité à maintenir en eau douce ce marais le plus longtemps possible.
- On constate un manque de connaissances du fonctionnement du marais de manière générale.
- Des questions se posent quant aux données :
 - D'où viennent les apports et dans quelles proportions ?
 - Quelle est la gestion des ouvrages ?
 - Comment est répartie/partagée l'eau ?

Il est alors difficile d'envisager des solutions sur le quantitatif tant que ces données ne sont pas connues factuellement.

La préservation du marais Nord-Rochefort

- Certains des participants expriment leur attachement fort au marais. Le marais est un milieu vivant. C'est un patrimoine. Il faut maintenir l'existant tel qu'il est, c'est-à-dire :
 - Un refus de voir des fossés à secs.
 - Un refus de voir une biodiversité modifiée par l'introduction de nouvelles espèces.
 - La gestion mise en place sur Brouage ne peut pas être reproduite sur les marais nord de Rochefort. C'est un autre milieu.
- Le maintien du niveau d'eau dans le marais est interdépendant d'un niveau prélevable d'eau pour l'irrigation mais pas seulement.
 - Il est nécessaire de mettre en place des zones de stockage, de tampon.
 - C'est faire comme en août 2022 où une auto-régulation entre les agriculteurs irrigants s'est organisée pour diminuer les prélèvements et préserver le milieu.

Des solutions veillant à l'équilibre entre l'économique et l'écologique

- L'élevage extensif est un levier, mais il faut vérifier que l'éleveur puisse économiquement vivre. La zone de marais offre des prairies naturelles mais moins productives que celles qui sont semées. Il y a besoin de mesurer tout cela.
- La limite est la viabilité économique des agriculteurs
 - Il faudrait pouvoir étudier la possibilité d'incitations financières : avoir une aide supérieure à celle reçue pour le curage.
 - Ou bénéficier d'une incitation à une action collective

A l'écoute de ces besoins, le SMCA apportent quelques précisions.

- Dans le 2ème contrat Brouage, il y a tout un système de soutien à l'élevage. Il y a une vraie volonté politique pour ne pas dissocier la gestion des marais et l'élevage.
- La gestion conduite sur le Brouage montre l'importance de la gestion des marais, d'entretenir des marais délaissés.
- Le curage des fossés ne suffit pas à lui seul. Une gestion des marais est nécessaire, au-delà du curage.
- Il ne peut pas y avoir de solution unique sur le Nord-Rochefort. Le problème de la quantité de la ressource ne se limite pas à l'irrigation. Ce n'est pas en baissant le volumes prélevable qu'on trouvera une issue. Mais, c'est en engageant une gestion globale des marais nord – Rochefort
- Face aux changements climatiques, la question à se poser est : « Comment travailler collectivement ? ».

6 – Les suites à envisager à l'issue de cette première rencontre

Des recommandations sont formulées, dans le cas où des suites seraient engagées par l'EPTB Charente et le SYRES 17 dans le cadre du PTGE.

- Il importe de faire le lien avec les initiatives du SMCA pour éviter des doublons. En septembre 2023, une réflexion va être conduite sur tout le plan des marais de Rochefort pour étudier ce qui pourrait se faire. Quand on parle de maintenir la biodiversité, c'est de s'interroger sur quels niveaux d'eau ? Quels besoins pour une résilience du marais ?
- On ne parlera pas ni de volume prélevable ni de stockage, mais de gestion pouvant répondre en partie à la problématique quantitative de la ressource et de la gestion des marais.
- Quand on parle de collectif, c'est inclure tous les acteurs de l'amont, à l'aval. Il importe de mettre les producteurs d'eau potable dans la boucle.